



CONSEIL MUNICIPAL

44^{ème} séance du Vendredi 21 février 2014

Compte – Rendu

La séance publique est **ouverte à 19h05**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice,

Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON, en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel :

Pouvoirs: J. LERISSEL donne pouvoir à N. BAUCHET - A. DORETTI donne pouvoir à D. TESTAGROSSA – C. VILLALONGA donne pouvoir à V. OLIVETTI – S. JURAMY donne pouvoir à S. MARCHESSON – S. DI BENEDETTO donne pouvoir à J. LEBRIS - B. CARACENA-BERLANGA donne pouvoir à R. DAGORNE – Soit 23 présents, et 06 pouvoirs, 29 membres sont donc présents ou représentés, au terme de cet appel et à l'ouverture de la séance ; le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2008/005 du 1^{er} Avril 2008 et des Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la dernière séance du 06 janvier 2014.

N° 001	09/01/2014	Multi accueil « les Canailoux » – intervention d'une psychologue – association EPE
N° 002	09/01/2014	Contrat de maintenance des matériels de sécurité incendie
N° 003	09/01/2014	Contrôle des dispositifs d'autosurveillance et de suivi régulier des rejets
N° 004	15/01/2014	SEJOUR Odcvl comptoir de projets éducatifs à VARS
N° 005	17/01/2014	Marché à bons de commandes, et à procédure adaptée dématérialisée sur le site « achatpublic.com » de fournitures de produits consommables alimentaires surgelés (chaîne du froid négatif) pour les cuisines communales (de restauration scolaire exploitées en régie directe).
N° 006	21/01/2014	Convention d'intervention dans le cadre du Projet Mixte Social 2014 – association « Top Dance » - ALSH
N° 007	21/01/2014	Convention d'intervention dans le cadre du Projet Mixte Social 2014 – association « Lulubel-lule » - ALSH
N° 008	27/01/2014	Tarifs ACCUEIL JEUNE – Actualisation des tarifs au 01/01/2014
N° 009	28/01/2014	Marché à bons de commandes, et à procédure adaptée dématérialisée sur le site « achatpublic.com » de fournitures de produits consommables alimentaires frais et sous vide (chaîne du froid positif) pour les cuisines communales (de restauration scolaire exploitées en régie directe).
N° 010	28/01/2014	Marché A Procédure Adaptée Stade Gilles JOYE – Remise aux normes F.F.F. du terrain synthétique -
N° 011	28/01/2014	Marché A Procédure Adaptée Stade Gilles JOYE – Mini-stade – création d'un éclairage sportif Mur d'entraînement Tennis Club
N° 012	28/01/2014	Réfection du système d'arrosage du Stade Gilles JOYE
N° 013	30/01/2014	Contrat d'hébergement de site web
N° 014	30/01/2014	Marché à bons de commandes, et à procédure adaptée dématérialisée sur le site « achatpublic.com » de fournitures de produits consommables alimentaires secs d'épicerie et boisson (hors chaîne du froid) pour les cuisines communales (de restauration collective exploitées en régie directe).
N° 015	04/02/2014	Assistance à maîtrise d'ouvrage – Vidéo Protection Pôle d'Activité des Jalassières

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès verbal de la 43^{ème} séance du 06 JANVIER 2014 :

Il est donc procédé au vote :

A l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 26

Abstention 03 Mrs LE BRIS – DI BENEDETTO - TOURGON
Contre 00

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'EXAMEN DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : REGULARISATION FONCIERE PAR CESSION PARTIELLE ET SERVITUDE – PARCELLE BW 3 – AVEC L'INDIVISION ROSSIGNOL

RAPPORTEUR : ANDRE BORDET

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, approuve la régularisation foncière proposée et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 02 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LES PROPRIETAIRES DES PARCELLES (JEUIL) ET (ASCENCIO) POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORTEUR : ANDRE BORDET

Vu l'urgence, et la solution gravitaire initiale actuellement bloquée en aval, et sans devoir attendre le résultat des recours en cours, et vu la nécessité de trouver une solution alternative par le Nord en amont ; le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un acte de servitude de passage à travers les parcelles BD 557 et BD 556, sans indemnité, du fait de la communauté d'intérêt des parties à voir ces parcelles viabilisées, et de chercher toute solution conventionnelle de répartition du coût des travaux correspondants avec la S.G.T.P., BOUYGUES IMMOBILIER et la S.A.R.L. SET HOME. Les travaux et ouvrages ayant vocation à être réceptionnés par le fermier de l'assainissement collectif C.E.C. VEOLIA et être incorporés à terme dans le domaine public communal de telle sorte que la part communale reste « in fine » largement inférieure à la valeur des ouvrages transférés.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	27	
Abstention	02	Mrs LE BRIS – DI BENEDETTO
Contre	00	

QUESTION N° 03 : MODIFICATION N° 4 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – PROJET SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL APRES ENQUETE PUBLIQUE ET INTEGRATION DES OBSERVATIONS PORTEES AU REGISTRE D'ENQUÊTE ET AU VU DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Il est rappelé la délibération n° 2012/103 du 17 Octobre 2012 prescrivant la modification N°4 du P.O.S. d'Eguilles. Selon l'article L.123-19 du code de l'urbanisme, les plans d'occupation des sols approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi S.R.U. (ce qui est le cas du P.O.S. d'Eguilles) ont les mêmes effets que les P.L.U. et sont soumis au régime juridique des P.L.U. Ils peuvent donc faire l'objet d'une modification ou d'une modification simplifiée.

Le champ d'application d'une modification du plan d'occupation des sols, est fixé par les dispositions de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme :

- Celui-ci ne peut porter atteinte à l'économie générale du plan ;
- Ne peut avoir pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- Ne peut comporter de graves risques de nuisances.

Conformément au code de l'urbanisme, la procédure appliquée est la suivante :

- Saisine du tribunal administratif le 21 octobre 2013 pour désignation d'un commissaire enquêteur ;
- Arrêté du maire prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ;
- Affichage en mairie et dans les différents lieux d'affichage de la commune ainsi que sur le site web communal ;
- Parution de l'avis d'enquête publique dans deux journaux ainsi que sur le site web communal ;
- Notification du projet aux personnes associées avant le début de l'enquête publique.

Après la désignation de Monsieur Jean-Claude PEPE, par décision du Président du Tribunal Administratif de Marseille n° E 09000323/13 du 1 décembre 2013, en qualité de commissaire – enquêteur, et de monsieur Jean-Claude DELETANG en qualité de suppléant, l'enquête publique s'est déroulée du 30 décembre 2013 au 31 janvier 2014, avec la tenue de cinq permanences du commissaire Enquêteur.

Le projet de modification n°4 du POS d'Eguilles reposait sur 16 points :

Point n°1 : Secteur Sud des Lauriers : passage de la zone NA à INAa ;

Point n°2 : Création d'un sous-secteur UD1a pour l'implantation d'un centre para médical et d'un pôle médical ;

Point n°3 : Suppression de l'Emplacement Réservé n°45 ;

Point n°4 : Suppression de l'Emplacement Réserve n°7, création d'Espaces Boisés Classés et de gabarits d'implantation pour deux constructions ;
Point n°5 : Protection de la zone agricole pour des intérêts paysagers le long de la D 17, ;
Point n°6 : Création d'un Emplacement Réserve pour une aire de stationnement ;
Point n°7 : Reclassement des zones NB1, NB2, NB3 et NB3a desservies en assainissement collectif en UD3, UD3a et UD4 ;
Point n°8 : Régularisation d'une erreur matérielle au plan de zonage relative à l'oubli de zonage de parcelles dans le zonage du POS ;
Point n°9 : Réduction de la superficie de l'Emplacement Réserve n°52 ; (au sud du parking du Mail)
Point n°10 : Reclassement d'une zone NB4 et NB5 en UD3 ;
Point n°11 : Suppression des sous-secteurs de la zone INAE (INAEa et INAEb) et reclassement en zone UE (exceptés les secteurs de l'ancienne Tuilerie et des Cazeaux) et modification de la règle de superficie minimale en zone UE ;
Point n°12 : Modification de la règle de hauteur (article 10) de la zone UE ;
Point n°13 : Remplacement des notions de SHON/SHOB par la notion de surface de plancher ;
Point n°14 : Suppression de la référence au rapport SHON/SHOB pour la superficie des annexes ;
Point n°15 : Limitation de l'emprise au sol des annexes en zones UD et NB ;
Point n°16 : Toilettage du règlement.

Dans son courrier adressé au Maire d'Eguilles, en date du 3 février 2013, le commissaire enquêteur indique que « l'enquête publique relative au projet de modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols d' EGUILLES s'est terminée le 31 Janvier 2014 avec une participation soutenue du public et sans incident.

Au cours de l'enquête 64 observations, dont 22 courriers ou courriels ont été recueillis ou reçus par le Commissaire Enquêteur.

Dans son rapport en date du 18 février 2014, le Commissaire Enquêteur note :

« Les contributions du public sont relativement nombreuses.

La modification soumise à la présente enquête peut se synthétiser par la recherche de deux objectifs :

-Poursuivre la maîtrise du développement urbain dans le respect de l'environnement spécifique de la commune,
-Simplifier, harmoniser et actualiser les « dispositions techniques » du document d'urbanisme dans le cadre d'une gestion rationnelle.

L'environnement

L'ensemble des mesures envisagées dans le projet de modification soumis à la présente enquête publique est proposé dans une recherche constante de la limitation des impacts sur l'environnement privilégié de la commune.

Les développements urbains envisagés ne génèrent qu'une densification modeste sans incidence notable sur l'imperméabilisation des sols.

Lié à la protection de l'environnement, le point 4 relatif à la création d'un espace boisé classé a fait l'objet d'un développement circonstancié; - il fait l'objet d'une réserve dans la formulation de l'avis du commissaire-enquêteur.

La protection de la zone agricole le long de la D 17 (point N°5 du projet de modification)

Dans son objectif de pérennisation et de protection des zones agricoles, le maître de l'ouvrage propose dans le présent projet de modification une mesure jugée inadaptée et contre-productive par la totalité des personnes intéressées.

L'AVIS DU COMMISSAIRE- ENQUÊTEUR

A l'issue de l'étude du dossier, de la visite des lieux, de l'analyse de l'ensemble des observations formulées, et après avoir rappelé :

- que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident,
- qu'elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions matérielles
- qu'elle a connu une participation soutenue nonobstant des mesures de publicité perfectibles,

- qu'elle répond aux dispositions de la procédure d'enquête mise en œuvre,

En conséquence, le commissaire-enquêteur émet

UN AVIS FAVORABLE

au projet de modification N°4 du POS D'EGUILLES

SOUS RESERVES QUE

- **Point N°4** : la création d'un espace boisé classé (EBC) soit retirée ;

- que les dispositions de constructibilité dudit terrain soient reconsidérées en liaison avec les services de M l'Architecte des Bâtiments de France en tenant compte :

- d'une part de la sécurité d'accès,

- d'autre part de la nature de l'urbanisation avoisinante.

- **Point N°5** : le classement en zone Ncp de la zone agricole le long de la D17 soit retirée.

ET AVEC LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES

• **Point N°1** : Dans le cadre de l'urbanisation future de cette zone, il conviendra de respecter les dispositions du PLH du Pays d'Aix concernant la période 2013-2018 et fixant pour la commune la construction de 50 logements par an dont 15 logements locatifs sociaux et 15 logements en accession sociale ou à coût maîtrisé.

• **Point N°7** : Le report envisagé du classement en zone urbaine pour le quartier des grès hauts ne peut être que temporaire. Le traitement de ce quartier sera nécessairement à repenser dans le cadre d'un prochain PLU.

• **Point N°8** : Une étude plus précise de la maîtrise d'ouvrage pourrait fixer la limite des zonages UA et UD1 entre les parcelles AD 129 et AD 115, la parcelle AD 129 comportant une ancienne ferme du 18^{ème} siècle.

• **Point N°9** : s'agissant essentiellement d'un conflit d'intérêts particuliers, le commissaire enquêteur invite le maître de l'ouvrage à rechercher une solution de compromis qui ne porte pas atteinte à l'intérêt général lié à cet emplacement réservé.

• **Point N°11** : le contexte contentieux lié à cette zone ne peut que générer une attitude de prudence traduite par la position de statut quo retenue dans le projet soumis à l'enquête publique. »

En dehors du déroulement de l'enquête publique la commune a reçu différents courriers des personnes publiques associées :

- La commune de Lançon n'émet pas d'observation relative au projet (lettre du 24/01/2014).

- Le centre régional de la propriété forestière émet un avis favorable (courrier reçu le 4 février 2014).

- L'institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), dans sa réponse reçue le 5 février 2014, constate que le projet n'affecte pas l'activité des AOP et IGP concernées.

Le Conseil Général émet des observations dans un courrier arrivé le 24 janvier 2014 des observations concernant le domaine des routes le domaine de l'habitat et sur la protection du foncier agricole.

L'Agence Régionale de la Santé émet un avis défavorable concernant l'assainissement des zones NB et INAc et demande une modification du règlement afin que les installations d'assainissement non collectif soient conformes à l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant les critères de perméabilité des sols.

Le dossier d'approbation de la modification N°4 du plan d'occupation des sols d'Eguilles est celui soumis à enquête publique puis modifié pour tenir compte des avis, recommandations et observations de commissaire enquêteur, des personnes publiques associées, et de la participation des administrés pendant l'enquête :

- modification du point N°4 (retrait de l'espace boisé classé (EBC), en reprenant une réserve du Commissaire Enquêteur,

- suppression du point N°5, et maintien du zonage actuel de la zone agricole (NC) de la plaine de Camaïsse le long de la rd 17 route de Pelissanne (en reprenant la seconde réserve du Commissaire Enquêteur et après concertation avec la Chambre d'Agriculture,

- modification partielle du point N°7, en maintenant dans son zonage actuel le quartier des Grès Hauts (NB3), en prenant en compte la recommandation du Commissaire Enquêteur et des habitants du quartier ayant participé à l'enquête publique,

- modification du point N°8, la limite entre la zone UA et la zone UD1 étant fixée en fonction de l'urbanisation de cette rue,
- modification du règlement de la zone UD1a, les conditions particulières des activités médicales et paramédicales étant étendues aux activités de commerce, artisanat et de services,
- modification de l'article 4-2 du règlement de zonage NB, NC, ND, INAE afin de prendre en compte la législation en vigueur et notamment l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques (courrier de l'Agence Régionale de la Santé).

Le dossier d'approbation de la modification N°4 du plan d'occupation des sols d'Eguilles est celui soumis à enquête publique puis modifié pour tenir compte des avis, recommandations et observations de commissaire enquêteur, des personnes publiques associées, et de la participation des administrés pendant l'enquête :

- modification du point N°4 (retrait de l'espace boisé classé (EBC), en reprenant une réserve du Commissaire Enquêteur,
- suppression du point N°5, et maintien du zonage actuel de la zone agricole (NC) de la plaine de Camaïsse le long de la rd 17 route de Pelissanne (en reprenant la seconde réserve du Commissaire Enquêteur et après concertation avec la Chambre d'Agriculture,
- modification partielle du point N°7, en maintenant dans son zonage actuel le quartier des Grès Hauts (NB3), en prenant en compte la recommandation du Commissaire Enquêteur et des habitants du quartier ayant participé à l'enquête publique,
- modification du point N°8, la limite entre la zone UA et la zone UD1 étant fixée en fonction de l'urbanisation de cette rue,
- modification du règlement de la zone UD1a, les conditions particulières des activités médicales et paramédicales étant étendues aux activités de commerce, artisanat et de services,
- modification de l'article 4-2 du règlement de zonage NB, NC, ND, INAE afin de prendre en compte la législation en vigueur et notamment l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques (courrier de l'Agence Régionale de la Santé).

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ; L'exposé du rapporteur entendu, LE CONSEIL, DECIDE :

- de prendre acte de la procédure d'enquête suivie ;
- de prendre acte du rapport du commissaire enquêteur annexé au dossier;
- d'approuver, telle que définie ci-dessus, la modification n°4 du P.O.S. révisé le 18 décembre 1998 et modifié le 20 novembre 2000, le 22 février 2007 ainsi que le 1^{er} juillet 2009, révisions simplifiées N°1 à N°5 approuvées le 23 décembre 2009, modification simplifiée N°1 approuvée le 28 février 2103,
- de dire que conformément à l'articles R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le POS est tenu à la disposition du public en mairie d'Eguilles et à la Préfecture des Bouches du Rhône, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône aux heures et jours habituels d'ouverture,
- De dire que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-18, R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3 500 habitants).
- De dire que la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan d'occupation des sols ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :

Pour	26	
Abstention	01	M. TOURGON
Contre	02	M. LEBRIS – M. DI BENEDETTO

QUESTION N° 04 : PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE A 45 % DES EMPRUNTS SOUSCRITS PAR L'OFFICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION PAYS D'AIX HABITAT POUR FINANCER LE PROGRAMME « LE CLOS D'ALIX » DE 26 LOGEMENTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve, au bénéfice de l'O.P.A.C. Pays d'Aix Habitat et son programme de logements sociaux « CLOS d'ALIX » la contre garantie à 45 % des 4 emprunts cités en séance, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un total de 1.342.901,25 € sur 2.984.225 € (2.132.725 € empruntés en capital + 851.500 € d'intérêts) en portant son engagement total hors – bilan à 2.031.170,19 € + 1.342.901,25 = 3.374.071,44 €, au-delà du sous quota particulier de 10 % de ses recettes réelles de fonctionnement 2013, mais en dessous du plafond général de 5.732.385 € équivalent à 50 % de ces mêmes recettes selon le plafond supérieur de la Loi GALLAND.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 05 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DU TRESORIER (5 DÉLIBÉRATIONS)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Les Comptes de Gestion du trésorier Monsieur PEJOUT remplacé par Monsieur Rémi VITROLLES au 31/12/2013 font apparaître les soldes suivants :

Budget Général :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) =	- 10.744.968,76 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) =	+ 11.928.387,21 €
Soit un résultat de :	+ 1.183.418,45 €
Etat des dépenses d'investissements =	- 4.789.522,67 €
Etat des recettes d'investissements =	+ 3.653.351,05 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	- 1.136.171,62 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET GENERAL =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 857.414,30 €	0,00 €	- 1.136.171,62 €	- 278.757,32 €
Fonctionnement	+ 1.021.672,37 €	- 521.000,00 €	+ 1.183.418,45 €	+ 1.684.090,82 €
Totaux	+ 1.879.086,67 €	- 521.000,00 €	47.246,83 €	+ 1.405.333,50 €

Budget annexe de l'eau potable :

Il est rappelé que le compte de gestion 2013 de la Direction des Finances Publiques fait apparaître les éléments suivants :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) =	- 215.654,21 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) =	+ 282.957,95 €
Soit un résultat de :	+ 67.303,74 €
Etat des dépenses d'investissements =	- 380.266,40 €
Etat des recettes d'investissements =	+ 269.334,66 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	- 110.931,74 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 492.953,61 €	0,00 €	- 110.931,74 €	+ 382.021,87 €
Fonctionnement	+ 60.658,28 €	- 60.658,28 €	+ 67.303,74 €	+ 67.303,74 €
Totaux	+ 553.611,89 €	- 60.658,28 €	- 43.628,00 €	+ 449.325,61 €

Budget annexe de l'assainissement collectif :

Il est rappelé que le compte de gestion 2013 de la Direction des Finances Publiques fait apparaître les éléments suivants :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) =	- 259.518,07 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) =	+ 301.326,10 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	+ 41.808,03 €
Etat des dépenses d'investissements =	- 724.177,73 €
Etat des recettes d'investissements =	+ 603.759,31 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	- 120.418,42 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 371.667,26 €	0,00 €	- 120.418,42 €	+ 251.248,84 €
Fonctionnement	+ 0,47 €	0,00 €	+ 41.808,03 €	+ 41.808,50 €
Totaux	+ 371.667,73 €	0,00 €	-78.610,39 €	+ 293.057,34 €

Budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

Il est rappelé que le compte de gestion 2013 du trésorier fait apparaître les éléments suivants :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) =	- 17.733,07 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) =	+ 34.604,02 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	+ 16.870,95 €
Etat des dépenses d'investissements =	- 29.789,44 €
Etat des recettes d'investissements =	+ 0,00 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	- 29.789,44 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU PHOTOVOLTAÏQUE =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	+ 43.350,88 €	0,00 €	- 29.789,44 €	+ 13.561,44 €
Fonctionnement	- 16.481,22 €	0,00 €	+16.870,95 €	+ 389,73 €
Totaux	+ 26.869,66 €	0,00 €	- 12.918,49 €	+ 13.951,17 €

Budget annexe du C.D. 10 (préemption parcelle B.D. 292) :

Il est rappelé que le compte de gestion 2013 du trésorier fait apparaître les éléments suivants :

Etat des dépenses de fonctionnement (exploitation) =	- 45.261,76 €
Etat des recettes de fonctionnement (exploitation) =	+ 76.917,39 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	+ 31.655,63 €
Etat des dépenses d'investissements =	- 491.642,08 €
Etat des recettes d'investissements =	+ 501.000,00 €
Soit un résultat sur l'exercice de :	+ 9.357,92 €

RECAPITULATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET DU C.D. 10 =

Section	Résultat clôture 2012	- Affectations 2013	+ Résultat 2013	= Résultat clôture 2013
Investissement	- 1.000,00 €	+ 0,00 €	+ 9.357,92 €	+ 8.357,92 €
Fonctionnement	+ 15.553,83 €	- 1.000,00 €	+ 31.655,63 €	+ 46.209,46 €
Totaux	+ 14.553,83 €	- 1.000,00 €	+ 41.013,55 €	+ 54.567,38 €

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du trésorier à titre principal et dans toutes ses annexes (conformes aux comptes administratifs du Maire résumés ci-dessous) et lui donne quitus.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 06 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 DU MAIRE (5 DÉLIBÉRATIONS)

RAPPORTEUR : FRANÇOIS POTIE

Vote organisé hors de la présence du Maire, par budget, par application des articles L 1612-12 et 2121-31 du C.G.C.T. :

a) **résultats 2013 du budget général :**

Les grandes masses par chapitres, exécutées en 2013, conformes au Compte de Gestion 2013 du Trésorier sont détaillées dans le tableau récapitulatif suivant :

Dépenses de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
011 – charges à caractère général	2.503.719,00 €	2.500.041,63 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	5.023.404,00 €	4.950.365,82 €
014 – atténuations de produits (pénalité S.R.U)	0,00 €	0,00 €
022 – dépenses imprévues	42.383,16 €	0,00 €
65 - autres charges de gestion courante	852.918,00 €	725.220,20 €
66 - charges financières	375.000,00 €	340.785,02 €
67 - charges exceptionnelles	117.107,00 €	116.530,51 €
68 – dotation aux amortissements et provisions	32.978,00 €	0,00 €
042 – opérations d'ordre (dont amortissements)	1.449.566,00 €	2.112.025,58 €
023 – virement à la section d'investissement	1.529.118,86 €	0,00 €
TOTAL	11.926.194,02	10.744.968,76 €

Recettes de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
R 002 - Excédent de fonctionnement reporté	500.672,37 €	0,00 €
013 – atténuations de charges	183.000,00 €	148.185,19 €

70 - produits des services et du domaine	938.850,00 €	912.699,69 €
73 - impôts et taxes	6.623.171,00 €	6.869.395,32 €
74 - dotations, subventions et participations	1.761.053,00 €	1.647.514,62 €
75 - autres produits de gestion courante	1.179.201,65 €	1.200.234,90 €
76 - produits financiers	2.000,00 €	9,69 €
77 - produits exceptionnels	237.000,00 €	686.730,71 €
042 – opérations d'ordre entre sections	501.246,00 €	463.617,09 €
TOTAL	11.926.194,02 €	11.928.387,21 €
EXCEDENT 2013 DE FONCTIONNEMENT		1.183.418,45 €

Dépenses d'investissements du budget général =

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
13 – annulation / restitution subv. médiathèque	22.689,00 €	22.687,50 €
20 – Immobilisations incorporelles	144.500,00 €	49.130,40 €
21 – Immobilisations corporelles	1.453.783,57 €	659.345,21 €
23 – Immobilisations en cours	5.369.575,59 €	2.987.610,16 €
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortismt. K)	608.400,00 €	607.132,31 €
040 – Opérations d'ordre	501.246,00 €	463.617,09 €
TOTAL	8.100.194,16 €	4.789.522,67 €

Recettes d'investissements du budget général =

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
R 001 – Solde d'exécution investissement report	857.414,30 €	0,00 €
13 – Subventions d'investissements	2.579.595,00 €	572.692,17 €
10 – Dotations fonds divers et réserves	1.011.000,00 €	967.258,30 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	1.375,00 €
024 – Produits de cessions	673.000,00 €	0,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1.529.118,86 €	0,00 €
040 – opérations d'ordre (amortissements)	1.449.566,00 €	2.112.025,58 €
TOTAL	8.100.194,16 €	3.653.351,05 €
DEFICIT 2013 D'INVESTISSEMENT		- 1.136.171,62 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget Général de la Commune et de donner quitus au Maire.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :

Pour	24
Abstention	01 M. TOURGON
Contre	02 M. LEBRIS – M. DI BENEDETTO –

b) résultats 2013 des budgets annexes :

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
011 – charges à caractère général	51.783,00 €	36.790,30 €
023 – Virement à la section d'investissement	20.717,00 €	0,00 €
042 – Opération d'ordre (amortissement)	140.000,00 €	138.306,61 €
66 – Charges financières	50.500,00 €	40.557,30 €
TOTAL	263.000,00 €	215.654,21 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
70 – Redevance Eau Potable	250.000,00 €	270.140,95 €
042 – Opérations d'ordre	13.000,00 €	12.817,00 €
TOTAL	263.000,00 €	282.957,95 €
EXCEDENT 2013 DE FONCTIONNEMENT		67.303,74 €

Dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
-----------------------	---------------------------	--------------

16 – Emprunts (amortissement du capital)	100.000,00 €	96.306,63 €
21 – Immobilisations corporelles	2.000,00 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	686.328,89 €	248.857,83 €
040 – Opération d'ordre (amortissement subv.)	13.000,00 €	12.817,00 €
041 – Opérations d'ordre (patrimoniales T.V.A.)	23.000,00 €	22.284,94 €
TOTAL	824.328,89 €	380.266,40 €

Recettes d'investissement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
R 001 – Solde d'exécution reporté	492.953,61 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	60.658,28 €	60.658,28 €
13 – Subventions d'investissements	64.000,00 €	25.799,89 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	20.717,00 €	0,00 €
27 – Autre immobilisat. financières (créance tva)	23.000,00 €	22.284,94 €
040 – Opérations d'ordre (amortissements)	140.000,00 €	138.306,61 €
041 – Opérations patrimoniales (T.V.A.)	23.000,00 €	22.284,94 €
TOTAL	824.328,89 €	269.334,66 €
DEFICIT 2013 D'INVESTISSEMENT		- 110.931,74 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de l'Eau Potable et de donner quitus au Maire.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	24	
Abstention	03	M. LEBRIS – M. DI BENEDETTO - M. TOURGON
Contre	00	

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
011 – charges à caractère général	37.555,47€	37.555,47€
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042 – Opération d'ordre (amortissement)	161.445,00 €	161.445,00 €
66 – Charges financières	67.000,00 €	60.517,60 €
TOTAL	266.000,47 €	259.518,07 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2012	0,47 €	0,00 €
70 – Redevance Eau Usée	220.000,00 €	242.910,13 €
74 – Subvention d'exploitation (agence de l'eau)	40.000,00 €	52.429,97€
042 – Opérations d'ordre	6.000,00 €	5.986,00 €
TOTAL	266.000,47 €	301.326,10 €
EXCEDENT 2013 DE FONCTIONNEMENT		41.808,03 €

Dépenses d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
16 – Emprunts (amortissement du capital)	102.000,00 €	100.519,17 €
21 – Immobilisations corporelles	2.000,00 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	761.012,26 €	455.393,16 €
040 – Opération d'ordre (amortissement subvent.)	6.000,00 €	5.986,00 €
041 – Opérations d'ordre (patrimoniales T.V.A.)	163.000,00 €	162.279,40 €
TOTAL	1.034.012,26 €	724.177,73 €

Recettes d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
R 001 – Solde d'exécution reporté	371.667,26 €	0,00 €
13 – Subventions d'investissements	174.900,00 €	117.755,51 €

16 - Emprunts	0,00 €	0,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
27 – Autre immobilisat. financières (créance tva)	163.000,00 €	162.279,40 €
040 – Opérations d’ordre (amortissements)	161.445,00 €	161.445,00 €
041 – Opérations patrimoniales (T.V.A.)	163.000,00 €	162.279,40 €
TOTAL	1.034.012,26 €	603.759,31 €
DEFICIT 2013 D’INVESTISSEMENT		- 120.418,42 €

L’exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

D’approuver le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de l’Assainissement Collectif et de donner quitus au Maire.

Vote à l’unanimité des suffrages exprimés : Pour 24
 Abstention 03 M. LEBRIS – M. DI BENEDETTO - M. TOURGON
 Contre 00

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de production d’électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
D – 002 Déficit d’exploitation reporté	16.481,22 €	0,00 €
11 – Charges à caractère général	1.081,78 €	725,23 €
66 – Charges financières	17.100,00 €	17.007,84 €
042 – Opérations d’ordre transfert entre section	21.777,00 €	0,00 €
TOTAL	56.440,00 €	17.733,07 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de production d’électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
70 – Produits des services – vente d’électricité	37.840,00 €	24.604,02 €
74 – Subvention d’équilibre du budget général	10.000,00 €	10.000,00 €
77 – Produits exceptionnels	8.600,00 €	0,00 €
TOTAL	56.400,00 €	34.604,02 €
EXCEDENT 2013 DE FONCTIONNEMENT		16.870,95 €

Dépenses d’investissement du budget annexe de production d’électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
16 – Amortissement d’emprunt	30.000,00 €	29.789,44 €
23 – Immobilisations en cours	35.127,88 €	0,00 €
TOTAL	65.127,88 €	29.789,44 €

Recettes d’investissement du budget annexe de production d’électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
R 001 – Excédent d’investissement 2012 reporté	43.350,88 €	0,00 €
040 – Opération d’ordre entre sections	21.777,00 €	0,00 €
TOTAL	65.127,88 €	0,00 €
DEFICIT 2013 D’INVESTISSEMENT		- 29.789,44 €

L’exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

D’approuver le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Photovoltaïque et de donner quitus au Maire.

Vote à l’unanimité des suffrages exprimés : Pour 24
 Abstention 03 M. LEBRIS – M. DI BENEDETTO - M. TOURGON
 Contre 00

Dépenses de fonctionnement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
11 – Charges à caractère général	42.653,83 €	2.200,87 €
66 – Charges financières	44.000,00 €	43.060,89 €
TOTAL	86.653,83 €	45.261,76 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
R 002 – Excédent de fonctionnement reporté	14.553,83 €	0,00 €
75 – Loyers reçus autr. produits gestion courante	72.100,00 €	76.917,39 €
TOTAL	86.653,83 €	76.917,39 €
EXCEDENT 2013 DE FONCTIONNEMENT		31.655,63 €

Dépenses d'investissement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
D 001 – Déficit d'investissement reporté de 2012	1.000,00 €	0,00 €
16 – Remboursement d'emprunt	500.000,00 €	491.642,08 €
TOTAL	501.000,00 €	491.642,08 €

Recettes d'investissement du budget annexe du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption de la parcelle BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2013 (B.P. + D.M.)	REALISE 2013
1068 – Dotation, fonds divers, réserves	1.000,00 €	1.000,00 €
16 – Emprunt consolidé	500.000,00 €	500.000,00 €
TOTAL	501.000,00 €	501.000,00 €
EXCEDENT 2013 D'INVESTISSEMENT		9.357,92 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

D'approuver le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe CD10 et de donner quitus au Maire.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 24
 Abstention 03 M. LEBRIS – M. DI BENEDETTO - M. TOURGON
 Contre 00

QUESTION N° 07 : PRESENTATION DES ANNEXES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1 - annexe au compte administratif 2013 relative à la formation des élus

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, prise en son chapitre III – Formation en début et en cours de mandat, et son article 73 : « L'article L 2123 – 12 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi complété :.....un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif, il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal » ;

Il est rappelé que ces actions de formation sont imputées sur le budget général de la Commune, chapitre 65 – autres charges de gestion courante, article 6532 – formation des élus, imputation analytique DIVCM fonction 021 – charges diverses liées au Conseil Municipal.

Pour l'exercice 2013 : ACTIONS DE FORMATION DES ELUS =

Date du mandat	Bordereau & mandat	Elu en formation	Stage, formateur, objet	Montant T.T.C.
23/01/2013	Bor. 19 Mandat 208	D Testagrossa	Informatique logiciel Sialoo	350,00 €
01/10/2013	Bor. 268 Mandat 2.412	D. Testagrossa	Informatique logiciel Bulle	300,00 €

CE TOTAL DE 650 € DE FORMATIONS INFERIEUR AU PLAFOND PAR ELU MIS EN PLACE AU DEBUT DE LA MANDATURE A ETE ENGAGE POUR FORMER L'ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE AUX QUESTIONS SOCIALES ET PRÉSIDENTE PAR DELEGATION DU C.C.A.S. AUX LOGICIELS RECEMMENT MIS EN SERVICE POUR GERER LES PRESTATIONS AUX FAMILLES.

2 - annexe au compte administratif relative aux marchés publics conclus durant son exercice (2013)

Vu le Code des Marchés Publics (Décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006, modifié par les décrets n° 2008-1344, 2008-1355 et 2008-1356 des 17 et 19 Décembre 2008) : il est rappelé que l'ancien article art. 138 du décret n° 2004-15 du 7 Janvier 2004 a été abrogé, et que la nouvelle procédure d'information sur l'état des marchés publics (article 133) dispose que : « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés

conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ». Il est rappelé que ces marchés concernent les deux sections, et ne visent que les attributions formalisées par décisions et délibérations.

Il est proposé un récapitulatif des marchés classés par type de procédures lancées en 2013 dans l'ordre chronologique et de pagination du registre des délibérations, et décisions rattachées (tels qu'il en a été rendu compte aux Conseils Municipaux tenus en 2013 et depuis le début de la mandature).

Il est rappelé que la Commune d'EGUILLES a appliqué durant l'exercice 2013 des procédures dématérialisées d'Avis d'Appel Public à la Concurrence, par Internet, à partir du site web « marcheonline » et son journal en ligne « marchepublic.com » permettant une publicité étendue, et une disponibilité immédiate et gratuite, par téléchargement 24 h/ 24 h et 7 jrs / 7 jrs, des pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises mises sous forme électronique, la plateforme ainsi dématérialisée assurant les sécurités d'identifications et le journal des téléchargements, avec toutes les horodatations certifiées nécessaires pour voir respecter le code des marchés publics en matière de date d'envoi à la publication, date de retrait des dossiers, et date limite de candidature.

Pour gérer ses procédures de marchés publics, et cette dématérialisation, la commune d'EGUILLES s'est dotée du logiciel informatique SOLON du groupe BERGER – LEVRAULT, par ailleurs fournisseur des logiciels de comptabilité, paie, et liaison E-MAGNUS compatibles avec le logiciel HELIOS de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Ont donc été gérés par cette procédure, en 2013, les marchés suivants :

- 13 D052 – mini stade – aire de jeux A.L.S.H. St. MARTIN du 05/06/2013, attributaire AGORESPACE pour **32.660,00 € H.T**
- 13 D040 – conception et maîtrise d'œuvre du nouveau bâtiment de police municipale, du 31/05/2013, titulaire ARCHI-GRAPH, pour **20.000,00 € H.T**
- 13 D043 – maintenance et infogérance informatique du 03/06/2013, attributaire OXER TECHNOLOGIE, pour **26.650,00 € H.T**
- 13 D049 – location de modules démontables pour l'A.L.S.H. « La Bulle d'Air » du 03/06/2013, attributaire PORTAKABIN, pour **89.819,99 € H.T.**
- 2013/002 – réservation de 6 berceaux supplémentaires, crèche CAPUCINE, du 29/01/2013, attributaire CRECHE ATTITUDE, pour **150.000,00 € H.T.**
- 13 030B – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot 2 Charpente - Couverture, du 13/06/2013, attributaire BOCSE, pour **21.040,00 € H.T.**
- 13 030E – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot 5, électricité, du 13/06/2013, attributaire DAGUET, pour **29.001,80 € H.T.**
- 13 030F – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot 6, revêtements de sol, du 13/06/2013, attributaire BOCSE, pour **33.990,00 € H.T.**
- 13 030H – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot 8, plomberie - chauffage, du 13/06/2013, attributaire SECOFA, pour **38.082,00 € H.T.**
- 13 030C – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot 3, menuiseries aluminium, du 13/06/2013, attributaire MIROITERIE PERTUISIENNE, pour **38.506,00 € H.T.**
- 13 050A – Entretien des espaces verts communaux, du 01/01/2013, attributaire LES JARDINS DE SAINT JAUMES, pour **42.000,00 € H.T.**
- 13 030J – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot supplémentaire « étanchéité » hors marché initial, du 17/07/2013, attributaire AVENIR CONCEPT BATIMENT, pour **46.259,10 € H.T.**
- 13 070 – système de projection numérique, Salle DYJAK Espace DUBY, du 30/04/2013, attributaire CINEMA TELECOM SERVICE & OXER TECHNOLOGIE, pour **51.690,18 € H.T.**
- 13 D064 – confortement de mur de soutènement Chemin de Fabregues, du 17/07/2013, attributaire B.T.P.S. Méditerranée, pour **53.950,00 € H.T.**
- 13 030A – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot 1 Gros – Œuvre, du 13/06/2013, attributaire BOCSE, pour **54.186,00 € H.T.**
- 13 030J – agrandissement du réfectoire et de la cuisine de SURVILLE, lot 9 – installations de cuisines, du 13/06/2013, attributaire PERTUIS FRO/D, pour **55.688,17 € H.T.**

- 12 060A – mise en sécurité de la ruine démolie Rue des Marseillais et réaménagement, du 08/01/2013, attribué à SO-GEC P.A.C.A., pour **130.360,92 € H.T.**
- 13.090 – création d'un Court Tennis n° 7 et d'un mur d'entraînement, du 31/07/2013, attribué à TENNIS DU MIDI, pour **130.982,09 € H.T.**
- 13.10B – Aménagement Parking les Mistons – Lot 2 – Gros Œuvre, du 21/05/2013, attribué à MINETTO, pour **148.458,70 € H.T.**
- 13.020 – Accessibilité Grand Logis – phase 2, du 10/06/2013, attribué à MALET SOLS AZUR, pour **178.760,56 € H.T.**
- 13.10A – parking Les Mistons, lot 1 – Voirie Réseaux Divers, du 27/05/2013, attribué à MINETTO, pour **228.951,85 € H.T.**
- 12.100 – Plan d'Accessibilité Voirie, rue du Grand Logis, du 09/01/2013, attribué à MALET SOLS AZUR, pour **269.602,86 € H.T.**
- 12.110 – Réseaux humides (eau potable, assainissement, pluvial) chemin des Landons, du 06/02/2013, attribué à CEC VEOLIA Eau, pour **467.041,68 € H.T.**
- 13.D85 – maintenance et entretien des installations communales d'éclairage public et sportif, du 01/11/2013, pour **16.042,00 € H.T.**

Soit un total de 2.353.723,90 € Hors Taxes géré en 24 procédures, chacune d'elles ayant donné lieu à une Décision d'attribution sous la signature du Maire, qu'il est inutile de rappeler pour éviter de faire double emploi.

En dehors des procédures « SOLON, » listées ci-dessus, et pour les marchés relevant des articles 28 et 35-II du Code des Marchés Publics (Marchés A Procédure Adaptée attribués de gré – à – gré sur Décisions du Maire (de travaux, services ou fournitures) il est proposé le récapitulatif ci-dessous, avec la mention de l'engagement annuel pris, hors taxes :

N°	DU :	OBJET	MONTANT HT
019	05/02/2013	Marché de maîtrise d'œuvre des V.R.D. du Chemin des LANDONS. Attribué à T.G.E. Raoul DORGAL	12.000,00 €
028	07/03/2013	Marché de maîtrise d'œuvre des V.R.D. de la Rue du GRAND LOGIS Attribué à T.G.E. Raoul DORGAL	8.400,00 €
032	20/03/2013	Marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place du VIEUX FOUR Attribué à PARCS & JARDINS MEDITERRANEENS	8.200,00 €
046	24/05/2013	Marché de travaux de reprise d'une piscine enterrée découverte (baignade aménagée) du Domaine de Saint Martin : réfection de structure. Attribué à PRINCIPE S.A.R.L.	20.100,00 €
048	27/05/2013	MAPA – installation de terminaux PSION/ verbalisation électronique. Attribué à PVe - LOGITUD	4.899,00 €
060	24/06/2013	MAPA – polices d'assurances de la Commune et de son CCAS – « Risques Automobiles » - « Dommages aux Biens » - « Responsabilité Civile ». Attribué à GROUPAMA Assurances	30.030,46 €
086	28/11/2013	Attribution d'un marché à procédure adaptée de travaux de création d'une nouvelle vidange de réservoirs d'eaux vers le réseau de collecte des eaux pluviales, attribué à un opérateur économique (C.E.C. – VEOLIA, délégataire de l'assainissement pluvial par affermage) pour des raisons juridiques et techniques.	34.141,76 €

Soit un total, au titre de ces 7 Décisions du Maire de **117.771,22 € H.T.**

Il est rappelé que, bien que certains de ces M.A.P.A. restent en dessous du seuil de mise en concurrence de 15.000 € H.T. (C.M.P. art 28 modifié) leur attribution par Décision du Maire permet de préciser des modalités de date d'effet, durée, montant, modalités de paiement, et sujétions particulières (soumission à l'autorité et au visa d'une maîtrise d'œuvre par exemple) selon les prescriptions que la maîtrise d'ouvrage et le pouvoir adjudicateur entendent voir respecter par les fournisseurs et prestataires, en fonction des besoins exprimés.

Les autres achats, sans prescriptions techniques et juridiques particulières, sont traités sur bons de commandes (portant engagements de dépenses) et factures ou mémoires.

Marchés ou avenants (travaux, services ou fournitures) validés par Délibérations du Conseil Municipal :

DATE	NUMÉRO	LIBELLÉ	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
03/12/2013	2013/100	3 Avenants de marché de la cantine Surville sur 3 lots (+ 7,27 % ; + 6,44 % et 11,32 %) pour un total par rapport au marché de + 4,2 %	B.B.C. PERTUIS FROID SECOFA	12.696,20 €

03/12/2013	2013/101	Avenant de + 16,6 % marché court et mur Tennis	TENNIS DU MIDI	21.841,70 €
		SOUS TOTAL MARCHES DELIBERES EN 2013		34.537,90 €

Soit un total général de marchés publics 2013 traités en 3 groupes de procédures de 2.506.033,02 €

3 - annexe au compte administratif 2013 relative aux opérations immobilières effectuées par la commune :

Par application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 prise en son article 15, et pour les communes de plus de 3.500 habitants, la liste des annexes obligatoires au Compte Administratif du budget général a été étendue, à effet du 1^{er} Janvier 2011, il est donc désormais fait mention : « 8°) Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c) de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme » ;

Par ailleurs, vu les articles L 2241-1 et L 2241 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 2.000 habitants, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune, ou réalisées par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Ce bilan des acquisitions et cessions est annexé au Compte Administratif.

Dépenses d'investissements fonciers 2013 (acquisitions immobilières et charges assimilées portant accroissements d'actifs immobiliers) :

Grand Livre par Article							Date : 07/02/2014 09:47	
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D'EGUILLES / 2013							Section : Investissement	
Critères de l'édition : Section : Investissement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 2111;								
Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
2111 - Terrains nus								
Dépense								
14/06/2013	151	1 379	Aquisition Foncière AB 57 - Rue de la Treille - Indivision Hc	D 2111/21	ARNOUX ET RIBON NOTAIRES		70 000.00 €	70 000.00 €
Total Dépense : 2111 - Terrains nus				Total Budgétisé	551 000.00 €	Total Réalisé	70 000.00 €	70 000.00 €

Il s'agit de la ruine entre la Rue de la Treille et la Rue de la Glacière, acquise auprès de l'indivision MARGAILLAN par application de la délibération n° 2012/092 du 17/10/2012.

Recettes de cessions d'investissements fonciers 2013 (transactions portant diminutions d'actifs immobiliers)

Vente de 3 caveaux (avec concession) et 6 cases de columbarium (sans concession) = article 70311

Grand Livre par Article		Date : 07/02/2014 09:49
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D' EGUILLES / 2013		Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Section : Fonctionnement; Sens : Recette; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 70311;

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)								
Recette								
04/07/2013	87	268	Colombarium n° 40 - Concession 714	R 70311/70	MOYERE NÉE NICOLAS - Claude		700.00 €	700.00 €
04/07/2013	87	269	Colombarium n° 18- concession 715	R 70311/70	WILLIAM - Laurent		700.00 €	700.00 €
30/07/2013	93	305	Concession 716-26	R 70311/70	WALBERT ÉPOUSE GONDRE - Hélène		7 018.38 €	7 018.38 €
30/07/2013	94	307	Concession Colombarium n ° 717 - 28	R 70311/70	SOL - Myriam		700.00 €	700.00 €
02/10/2013	110	361	Colombarium n° 2 - Concession n° 718	R 70311/70	HUC - Pierre		700.00 €	700.00 €
02/10/2013	110	362	Colombarium n° 5 - concession n° 719	R 70311/70	OLIVETTI - Vincent		700.00 €	700.00 €
10/10/2013	121	378	Colombarium n° 9 - Concession n° 20	R 70311/70	REGIS - Anne-Catherine		700.00 €	700.00 €
28/11/2013	139	444	Concession n° 721- plan n° 48	R 70311/70	ALLARD - Pierre		7 018.38 €	7 018.38 €
20/12/2013	155	499	Concession n° 722 - Plan 41	R 70311/70	LOMBARD - Magalie & Eric		7 018.38 €	7 018.38 €
Total Recette : 70311 - Concession dans les cimetières (produit net)				Total Budgétisé	70 000.00 € Total Réalisé		25 255.14 €	25 255.14 €

Vente des 3 concessions funéraires correspondant aux caveaux ci-dessus (emprises foncières dans le cimetière communal livré en 2009 : considérées comme une cession de terrain) = article 7788

Grand Livre par Article		Date : 07/02/2014 09:50
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D' EGUILLES / 2013		Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Section : Fonctionnement; Sens : Recette; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 7788; SERVICES : CIM;

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
7788 - Produits exceptionnels divers								
Recette								
30/07/2013	93	306	Acquisition Caveau 6 places	R 7788/77	WALBERT ÉPOUSE GONDRE - Hélène		1 586.94 €	1 586.94 €
28/11/2013	139	445	Caveau 6 Places - n° 721-48	R 7788/77	ALLARD - Pierre		1 586.94 €	1 586.94 €
20/12/2013	155	500	Caveau 6 places - emplacement 722-41	R 7788/77	LOMBARD - Magalie & Eric		1 586.94 €	1 586.94 €
Total Recette : 7788 - Produits exceptionnels divers				Total Budgétisé	15 000.00 € Total Réalisé		4 760.82 €	4 760.82 €

Toutes ces recettes, pour un total de **30.015,96 €** ont été perçues sur la base du tarif voté par la délibération n° 2007/048 du 21 Mai 2007.

AUTRES ANNEXES :

Par application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 prise en son article 15, et de l'arrêté ministériel du 13 Décembre 2012, pour les communes de plus de 3.500 habitants, la liste des annexes obligatoires au Compte Administratif du budget général a été étendue, il est donc désormais fait mention :

4 – annexe concernant la situation financière, les engagements et les risques :

1°) Données synthétiques sur la situation financière de la commune :

Profil de la dette du budget général à fin 2013 :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - COMMUNE D'EGUILLES	CA 2013
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/2013) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (4)	Taux maximal (4)	Coût de sortie (5)	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2013	Niveau du taux à la date de vote du budget (6)	Intérêts payés au cours de l'exercice (7)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
AB078734	CAISSE EPARGNE	2847 888,09	4	25,00				0,00	0	2 214 541,85	3,86887	85 492,18	0,00	22,10%
TOTAL E		2 847 888,09								2 214 541,85		85 492,18	0,00	22,10%
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		13 682 819,82								10 022 743,62		345 999,24	0,00	100%

La ventilation de ces frais financiers est conforme au chapitre 66 (dépenses de fonctionnement) et celle de l'amortissement de la dette au chapitre 16 (dépenses d'investissement) figurant aux comptes de gestion et administratifs.

Il est rappelé que sur le total de ces emprunts détaillés auprès de 5 prêteurs, 4 les gèrent à taux fixe ou bloqués en 2013, pour 2 d'entre eux (Caisse d'Epargne et Dexia C.L.F.) sont appliqués des taux variables selon des contrats de prêts côtés 1 B sur la charte Gissler (de 1 à 5 en terme croissant de risques de taux, et A pour les taux fixes et B pour les taux variables).

A la fin de l'exercice 2013, pour un capital restant dû de 10.022.743,62 €, après un capital annuel amorti de 607.132,31 €, et un total de frais financiers payés de 345.999,24 € ramené à 340.785,02 € après correction des Intérêts Courus Non Echus, on peut en déduire la durée d'amortissement restante moyenne pondérée 10.022.743,62 € : 607.132,31 € arrondie à 16,50 ans ; le taux d'intérêt net moyen pondéré, pour un capital restant dû de 10.022.743,62 €, pour un total d'intérêts payé en 2013 de 340.785,02 € sur ans, le taux effectif global annuel a été de 3,40 %.

Par ailleurs avec 51.438.060 € de fonds propres à fin 2013 selon le Compte de Gestion du trésorier, en augmentation par rapport à 2012 (voir l'annexe au Compte Administratif 2012 présentée le 28 Février 2012) : « 48.790.554,23 € de fonds propres à fin 2012, le Capital Restant Dû est couvert 4,59 fois à fin d'exercice. » il faut noter qu'à fin 2013, et du fait de la hausse des fonds propres, et de la baisse du Capital Restant Dû, celui – ci est désormais couvert 5,13 fois à fin d'exercice 2013 (51.438.060 € : 10.022.743,62). (N.B : définition des fonds propres en comptabilité publique = Actif net après amortissements – Passif Exigible quel qu'en soit le terme)

On constate donc un renforcement de la solidité financière du budget général à fin 2013.

Le risque financier potentiel, lié à la partie d'emprunts à taux variable, avait été calculé pour le D.O.B. 2012 (voté le 10 Février 2012). En 2013, ce risque a baissé, et pour 2014 il est encore en baisse, et tous les avertisseurs disponibles incitent au **maintien de la gestion actuelle**, d'autant plus qu'une commission départementale présidée par le T.P.G. veille désormais aux conditions d'application par les prêteurs des emprunts assortis d'une variabilité, en encadrant leurs conditions d'arbitrages à taux fixe.

SITUATION FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES COMPORTANT UN ENDETTEMENT :

- **C.C.A.S. d'Eguilles** : pas d'investissement 2013 (reliquat antérieur reporté) pas de dette ;
- **Budget annexe de l'eau potable** : état de la dette à fin 2013 :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - EAU D' EGUILLES	CA	2013
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.2

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/2013) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (4)	Taux maximal (4)	Coût de sortie (5)	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2013	Niveau du taux à la date de vote du budget (6)	Intérêts payés au cours de l'exercice (7)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
A2909688	CAISSE EPARGNE	430 000.00	1	20,00				0,00	0	379 624,43	4.51162	17 513,18	0,00	29,80%
AB983367	CAISSE EPARGNE	17 531.64	1	15,00				0,00	0	0,00	5.23	64,59	0,00	0,00%
C02AZP011PR	CRCA ALPES PROVENCE	515 000.00	1	20,00				0,00	0	309 000,00	3.33237	10 834,32	0,00	24,09%
MIS220696	CREDIT LOCAL DE FRANCE-DEXIA	144 846.60	1	9,25				0,00	0	17 747,26	2.91526	115,95	0,00	1,38%
MON242874EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE-DEXIA	250 000.00	1	20,00				0,00	0	162 098,03	3.14168	661,21	0,00	12,64%
MON271063EUR/02	CREDIT LOCAL DE FRANCE-DEXIA	348 000.00	1	20,00				0,00	0	309 318,81	3.3744	10 578,76	0,00	24,12%
MPH210063EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE-DEXIA	145 860.78	1	21,00				0,00	0	104 750,05	3.07749	483,86	0,00	8,17%
TOTAL A		1 851 239,02								1 282 538,58		40 251,87	0,00	100,00%
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		1 851 239,02								1 282 538,58		40 251,87	0,00	100%

- **Budget annexe de l'assainissement collectif** : état de la dette =

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - ASSAINISSEMENT D'EGUILLES	CA	2013
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.2

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/2013) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (4)	Taux maximal (4)	Coût de sortie (5)	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2013	Niveau du taux à la date de vote du budget (6)	Intérêts payés au cours de l'exercice (7)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
	CREDIT LOCAL DE FRANCE-DEXIA	588 500,00	1	20,00				0,00	0	568 798,58	3,98941	21 871,93	0,00	32,34%
	CRCA ALPES PROVENCE	400 000,00	1	20,00				0,00	0	240 000,00	3,3	8 580,00	0,00	13,65%
A2909818	CAISSE EPARGNE	330 000,00	1	20,00				0,00	0	291 339,63	4,7484	13 440,35	0,00	16,57%
AB983366	CAISSE EPARGNE	48 783,69	1	15,00				0,00	0	0,00	5,32104	179,39	0,00	0,00%
MPH210031EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE-DEXIA	520 000,00	1	24,00				0,00	0	320 410,92	3,10561	1 480,02	0,00	18,22%
TOTAL A		1 887 283,69								1 420 549,13		45 551,69	0,00	80,78%
Barrière simple B														
AB067961	CAISSE EPARGNE	520 000,00	1	20,00				0,00	0	338 000,00	3,71584	13 252,38	0,00	19,22%
TOTAL B		520 000,00								338 000,00		13 252,38	0,00	19,22%
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		2 407 283,69								1 758 549,13		58 804,07	0,00	100%

- **Budget annexe de production d'électricité photovoltaïque** : ligne de trésorerie ouverte en 2011, de 370 K€, consolidée en 2012 auprès de la Caisse d'Epargne par la Décision du Maire n° 2012/062 du 19 Juillet 2012 par un emprunt à 10 ans à taux fixe de 4,73 %) investissement terminé, raccordé au réseau E.R.D.F. depuis le 27/06/2012, son impact financier à fin 2013 est synthétisé ci – dessous :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - PHOTOVOLTAIQUE EGUILLES	CA	2013
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.2

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/2013) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (4)	Taux maximal (4)	Coût de sortie (5)	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2013	Niveau du taux à la date de vote du budget (6)	Intérêts payés au cours de l'exercice (7)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
A29120FY	CAISSE EPARGNE	370 000,00	1	10,00				0,00	0	340 210,56	4,73251	18 570,51	0,00	100,00%
TOTAL A		370 000,00								340 210,56		18 570,51	0,00	100,00%
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		370 000,00								340 210,56		18 570,51	0,00	100%

Pour **information générale quant – à la gestion de la dette**, au 31 Janvier 2013 le Crédit Local de France DEXIA, pris en sa branche de financement du secteur public local « Dexia Municipal Agency » a été absorbé par la Caisse Française de Financement Local, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 1.315.000.000 € immatriculée au RCS NANTERRE, siège social 1, passerelle des reflets, 92919 LA DEFENSE. Tous les contrats de prêts conclus avec le C.L.F. DEXIA sont donc transférés de plein droit à la C.F.F.L.

- budget annexe du C.D. 10 (B.D. 292) conclusion de deux emprunts courts termes avec la C.D.C. à 2 ans pour 1.000.000 € et la Caisse d'Epargne à 3 ans pour 500.000 € avec déblocage des fonds au 01/07/2012 sans échéance 2012 (Intérêts Courus Non Echus) son impact financier à fin 2013 est synthétisé ci – dessous :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - LOTISSEMENT CD10	CA	2013
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/2013) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (4)	Taux maximal (4)	Coût de sortie (5)	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2013	Niveau du taux à la date de vote du budget (6)	Intérêts payés au cours de l'exercice (7)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
1225199	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO FONDS NATIONAL DE COMPENSATION	1000 000,00	1	2,00				0,00	0	508 357,92	3,40652	33 526,53	0,00	33,70%
A29120CP	CAISSE EPARGNE	500 000,00	1	3,00				0,00	0	500 000,00	3,50037	17 650,00	0,00	33,15%
A29130FY	CAISSE EPARGNE	500 000,00	1	15,00				0,00	0	500 000,00	3,33176	0,00	0,00	33,15%
TOTAL A		2 000 000,00								1 508 357,92		51 176,53	0,00	100,00%
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		2 000 000,00								1 508 357,92		51 176,53	0,00	100%

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA DETTE :

- remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement intervenus dans l'exercice 2013 = **NEANT** ;
- **opérations de couvertures** (arbitrages par changements de taux ou modifications des conditions substantielles d'emprunts en termes de durée, différés de remboursement, modifications d'échéances...) intervenues dans l'exercice : **NEANT** ;
- **crédits de trésorerie en cours à fin 2013** (opérations à un 1 au plus) : **NEANT** (pour mémoire le financement le plus court engagé est l'emprunt de 1.000.000 € à 2 ans du 01/07/2012 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement de la préemption de la parcelle BD 292, inscrit au budget annexe industriel & commercial du CD 10) ;
- emprunts renégociés en cours de l'exercice 2012 : **NEANT**.

RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET GENERAL :

Par application de l'arrêté ministériel du 29 Décembre 2011 modifiant l'instruction budgétaire et comptable M 14 et par l'annexe de l'arrêté ministériel du 27 Décembre 2011 modifiant l'instruction M 4, un tableau de calcul du ratio d'endettement doit également être présenté (ratios structurels visés par article L 2252-1 du C.G.C.T. et tableau annexe IV codifié B 1.2 page 976 de la dernière édition au 30 Décembre 2011 de l'instruction M 14).

Concernant le budget général, que l'on peut considérer comme garant et directeur des 4 autres, le ratio est présenté comme suit :

Données comptables réelles	Montant en €	Recettes fonctionnement 2013
+ Total annuités garanties à échoir	0,00 €	
+ Premières annuités entières garanties nouvelles	0,00 €	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice 2013	947.917,33 €	
Intérêts(chap. 66 du C.A. - ICNE) : 340.785,02 €		
Capital amorti (chapitre 16 Dépenses) : 607.132,31 €		
Total de l'annuité nette 2013 (C.A.)..... 947.917,33 €		
- Provisions pour garanties d'emprunts constituées	0,00 €	

TOTAL	947.917,33 €	10.744.968,76 €
--------------	---------------------	------------------------

Ce ratio 2013 est de 8,8 %, amélioré, à méthode identique, par rapport à 2012, où il était de 9,4 %, les frais financiers ayant baissé, la différence depuis 2012 provient de l'augmentation du poids relatif de l'amortissement du capital emprunté du fait du vieillissement de la dette et de l'augmentation des recettes à taux d'imposition constant.

2°) De la liste des concours attribués par la commune :

Grand Livre par Article		Date : 07/02/2014 09:51
COMMU - COMMUNE D'EGUILLES / COM - COMMUNE D'EGUILLES / 2013		Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6574;

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...								
Dépense								
08/01/2013	7	67	Subvention exceptionnelle	D 6574/65	CULTURE ET BIBLIOTHESES POUR TOUS		350.00 €	350.00 €
22/04/2013	103	907	Subvention Exceptionnelle 2013 - - Projet "Globalcyclo"	D 6574/65	CATANI - Arthur		300.00 €	300.00 €
04/06/2013	141	1 251	SUBVENTION 2013	D 6574/65	1000 DECIBELS		200.00 €	200.00 €
04/06/2013	141	1 252	SUBVENTION 2013	D 6574/65	ADFI		500.00 €	500.00 €
04/06/2013	141	1 253	SUBVENTION 2013	D 6574/65	AMICALE BOULISTE D'EGUILLES		1 500.00 €	1 500.00 €
04/06/2013	141	1 254	SUBVENTION 2013	D 6574/65	AMICALE DES FRANCAIS D'AFRIQUE DU N		400.00 €	400.00 €
04/06/2013	141	1 255	SUBVENTION 2013	D 6574/65	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL		5 000.00 €	5 000.00 €
04/06/2013	141	1 256	SUBVENTION 2013	D 6574/65	Association AIX PRIMJAZZ		1 500.00 €	1 500.00 €
04/06/2013	141	1 257	SUBVENTION 2013	D 6574/65	Association Conférence Saint-Vincent de Paul		2 500.00 €	2 500.00 €
04/06/2013	141	1 258	SUBVENTION 2013	D 6574/65	Association Cooperative surville primaire		1 110.00 €	1 110.00 €
04/06/2013	141	1 259	SUBVENTION 2013	D 6574/65	Association FITIAVANA		300.00 €	300.00 €
04/06/2013	141	1 260	SUBVENTION 2013	D 6574/65	Association L'Autre		1 000.00 €	1 000.00 €
04/06/2013	141	1 261	SUBVENTION 2013	D 6574/65	Association NORATLAS		1 000.00 €	1 000.00 €
04/06/2013	141	1 262	SUBVENTION 2013	D 6574/65	CLOS SAINTE THERESE		1 500.00 €	1 500.00 €
04/06/2013	141	1 263	SUBVENTION 2013	D 6574/65	COEUR D'EGUILLES		1 500.00 €	1 500.00 €
04/06/2013	141	1 264	SUBVENTION 2013	D 6574/65	COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE CRO		1 260.00 €	1 260.00 €
04/06/2013	141	1 265	SUBVENTION 2013	D 6574/65	CULTURE ET BIBLIOTHESES POUR TOUS		1 000.00 €	1 000.00 €
04/06/2013	141	1 266	SUBVENTION 2013	D 6574/65	EGUILLES ACCUEIL DES VILLES FRANCAI		1 500.00 €	1 500.00 €
04/06/2013	141	1 267	SUBVENTION 2013	D 6574/65	EGUILLES ACTION HUMANITAIRE		700.00 €	700.00 €
04/06/2013	141	1 268	SUBVENTION 2013	D 6574/65	EGUILLES CLUB OMNISPORTS		7 000.00 €	7 000.00 €
04/06/2013	141	1 269	SUBVENTION 2013	D 6574/65	EGUILLES FOYER RURAL		4 000.00 €	4 000.00 €
04/06/2013	141	1 270	SUBVENTION 2013	D 6574/65	EGUILLES NATATION		400.00 €	400.00 €
04/06/2013	141	1 271	SUBVENTION 2013	D 6574/65	ESTRAMBORD D'EGUILLES		400.00 €	400.00 €
04/06/2013	141	1 272	SUBVENTION 2013	D 6574/65	HARMONIE MUNICIPALE D'EGUILLES		2 500.00 €	2 500.00 €
04/06/2013	141	1 273	SUBVENTION 2013	D 6574/65	JUDO CLUB D'EGUILLES		3 000.00 €	3 000.00 €
04/06/2013	141	1 274	SUBVENTION 2013	D 6574/65	LA CROISEE DES CHANSONS		1 000.00 €	1 000.00 €
04/06/2013	141	1 275	SUBVENTION 2013	D 6574/65	LA CROIX ROUGE FRANCAISE		1 000.00 €	1 000.00 €
04/06/2013	141	1 276	SUBVENTION 2013	D 6574/65	LA KIBITKA - ASSOCIATION		0.00 €	0.00 €
04/06/2013	141	1 277	SUBVENTION 2013	D 6574/65	LE SOUVENIR FRANCAIS PAYS D'AIX		200.00 €	200.00 €
04/06/2013	141	1 278	SUBVENTION 2013	D 6574/65	LES CAPUCINES		600.00 €	600.00 €
04/06/2013	141	1 279	SUBVENTION 2013	D 6574/65	LES VOIX AURELIENNES		1 500.00 €	1 500.00 €
04/06/2013	141	1 280	SUBVENTION 2013	D 6574/65	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		4 500.00 €	4 500.00 €
04/06/2013	141	1 281	SUBVENTION 2013	D 6574/65	PAYS D AIX HUMANITAIRE		700.00 €	700.00 €
04/06/2013	141	1 282	SUBVENTION 2013	D 6574/65	POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES		1 000.00 €	1 000.00 €
04/06/2013	141	1 283	SUBVENTION 2013	D 6574/65	PROTECTION FELINE D'EGUILLES		1 500.00 €	1 500.00 €

Critères de l'édition : Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6574;

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
04/06/2013	141	1284	SUBVENTION 2013	D 6574/65	SECOURS CATHOLIQUE		1 200.00 €	1 200.00 €
04/06/2013	141	1285	SUBVENTION 2013	D 6574/65	SPA		3 000.00 €	3 000.00 €
04/06/2013	141	1286	SUBVENTION 2013	D 6574/65	TE RO'O TAHITI		600.00 €	600.00 €
04/06/2013	141	1287	SUBVENTION 2013	D 6574/65	TENDANCE		500.00 €	500.00 €
04/06/2013	141	1288	SUBVENTION 2013	D 6574/65	TOUT' ART		4 000.00 €	4 000.00 €
04/06/2013	141	1289	SUBVENTION 2013	D 6574/65	UNC- AFN EGUILLES		1 000.00 €	1 000.00 €
04/06/2013	141	1290	SUBVENTION 2013	D 6574/65	UNION SPORTIVE EGUILLENNE		14 000.00 €	14 000.00 €
04/06/2013	141	1291	SUBVENTION 2013	D 6574/65	VELO CLUB EGUILLEN		1 000.00 €	1 000.00 €
08/08/2013	224	1995	Subvention 2013	D 6574/65	LA KIBITKA - ASSOCIATION		1 000.00 €	1 000.00 €

Total Dépense : 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... Total Budgétisé 81 220.00 € Total Réalisé 78 720.00 €

Aucun autre concours, ni aucune autre subvention n'a été versée en 2013.

3°) De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au compte administratif ; Cette présentation des résultats est intégrée au Compte de Gestion du Trésorier du budget général de la commune (état II-2 sous logiciel HELIOS de la Direction des Finances Publiques étendu au budget annexe de production d'électricité photovoltaïque hors C.C.A.S. dont les comptes sont approuvés par un Conseil d'Administration distinct de l'assemblée délibérante) et elle est reproduite ci-après :

Présentation consolidée des résultats 2013 (budgets général & annexes)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)

Chapitres budgétaires	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
D 001 Report de déficits d'exploitation	16 481,22 €	0,00 €
011 – charges à caractère général	2 636 793,08 €	2 577 313,50 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	5 023 404,00 €	4 950 365,82 €
014 – atténuations de produits (pénalité S.R.U)	0,00 €	0,00 €
022 – dépenses imprévues	42 383,16 €	0,00 €
65 - autres charges de gestion courante	852 918,00 €	725 220,20 €
66 - charges financières	553 600,00 €	501 928,65 €
68 - amortissement & provisions (loyers impayés)	32 978,00 €	0,00 €
67 - charges exceptionnelles	117 107,00 €	116 530,51 €
042 – opérations d'ordre (dont amortissements)	1 772 788,00 €	2 411 777,19 €
023 – virement à la section d'investissement	1 549 835,86 €	0,00 €
TOTAL	12 598 288,32 €	11 283 135,87 €

Vérification croisée

Dépenses de fonctionnement. consolidées	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
Dépenses de fonctionnement budget général	11 926 194,02 €	10 744 968,76 €
Dépenses fonctionnement B.A. Eau potable	263 000,00 €	215 654,21 €
Dépenses fonctionnement B.A. Assainissement	266 000,47 €	259 518,07 €
Dépenses fonctionnement B.A. Photovoltaïque	56 440,00 €	17 733,07 €
Dépenses fonctionnement B.A. CD 10 (BD 292)	86 653,83 €	45 261,76 €
TOTAL	12 598 288,32 €	11 283 135,87 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)

Chapitres budgétaires	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
R 002 - Excédent de fonctionnement reporté	515 226,20 €	0,00 €
013 – atténuations de charges	183 000,00 €	148 185,19 €
70 - produits des services et du domaine	1 446 650,47 €	1 450 354,79 €
73 - impôts et taxes	6 623 171,00 €	6 869 395,32 €
74 - dotations, subventions et participations	1 811 053,00 €	1 709 944,59 €
75 - autres produits de gestion courante	1 251 301,65 €	1 277 152,29 €
76 - produits financiers	2 000,00 €	9,69 €
77 - produits exceptionnels	245 600,00 €	686 730,71 €
042 – opérations d'ordre entre sections	520 246,00 €	482 420,09 €
TOTAL	12 598 248,32 €	12 624 192,67 €

Vérification croisée

Recettes de fonctionnement consolidées	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
Recettes de fonctionnement budget général	11 926 194,02 €	11 928 387,21 €
Recettes fonctionnement B.A. Eau potable	263 000,00 €	282 957,95 €
Recettes fonctionnement B.A. Assainissement	266 000,47 €	301 326,10 €
Recettes fonctionnement B.A. Photovoltaïque	56 400,00 €	34 604,02 €
Recettes fonctionnement B.A. CD 10 (BD 292)	86 653,83 €	76 917,39 €
TOTAL	12 598 248,32 €	12 624 192,67 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE

Excédent consolidé d'exploitation budget général	1 183 418,45 €
Excédent consolidé d'exploitation B.A. Eau potable	67 303,74 €
Excéd. consolidé d'exploitation B.A. Assainissem.	41 808,03 €
Déficit consolidé d'exploitation B.A. Photovoltaïque	16 870,95 €
Excédent consolidé d'exploitation B.A. CD 10	31 655,63 €
TOTAL	1 341 056,80 €
Vérification croisée : Total Recettes - Dépenses	1 341 056,80 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
D 001 - Solde d'exécution reporté	1 000,00 €	0,00 €
13 - Annulation / restitution subvention médiathèque	22 689,00 €	22 687,50 €
20 - immobilisations incorporelles	144 500,00 €	49 130,40 €
21 - immobilisations corporelles	1 457 783,57 €	659 345,21 €
23 - immobilisations en cours	6 852 044,62 €	3 691 861,15 €
16 - Emprunts : amortissement du capital	1 340 400,00 €	1 325 389,63 €
040/ 041 - Opérations d'ordre	706 246,00 €	666 984,43 €
	10 524 663,19 €	6 415 398,32 €

Vérification croisée

Dépenses d'investissement consolidées	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
Dépenses d'investissement budget général	8 100 194,16 €	4 789 522,67 €
Dépenses d'investissement B.A. Eau potable	824 328,89 €	380 266,40 €
Dépenses d'investissement B.A. Assainissement	1 034 012,26 €	724 177,73 €
Dépenses d'investissement B.A. Photovoltaïque	65 127,88 €	29 789,44 €
Dépenses d'investissement B.A. CD 10 (BD 292)	501 000,00 €	491 642,08 €
TOTAL	10 524 663,19 €	6 415 398,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
R001 - Solde d'exécution reporté	1 765 386,05 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissements	2 818 495,00 €	716 247,57 €

10 - Dotations, fonds divers & réserves	1 072 658,28 €	1 028 916,58 €
16 - Emprunts	500 000,00 €	501 375,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	673 000,00 €	0,00 €
021 - Virements de la section de fonctionnement	1 549 835,86 €	0,00 €
023 - Annulation immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
027 - Autres immobilisations financières (créanceTVA)	186 000,00 €	184 564,34 €
040 - Opération d'ordre contrepartie amortissements	1 772 788,00 €	2 411 777,19 €
041 - Opération d'ordre patrimoniale (T.V.A.)	186 000,00 €	184 564,34 €
TOTAL	10 524 663,19 €	5 027 445,02 €

Vérification croisée

Recettes d'investissement consolidées	Budget 2013 (b.p. + d.m.)	Realisé 2013 (c.a. non voté)
Recettes d'investissement budget général	8 100 194,16 €	3 653 351,05 €
Recettes d'investissement B.A. Eau potable	824 328,89 €	269 334,66 €
Recettes d'investissement B.A. Assainissement	1 034 012,26 €	603 759,31 €
Recettes d'investissement B.A. Photovoltaïque	65 127,88 €	0,00 €
Recettes d'investissement B.A. CD 10 (BD 292)	501 000,00 €	501 000,00 €
TOTAL	10 524 663,19 €	5 027 445,02 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE

Déficit consolidé d'investissement budget général		-1 136 171,62 €
Déficit consolidé d'investissement B.A. Eau potable		-110 931,74 €
Déficit consolidé d'investissement B.A. Assainissement.		-120 418,42 €
Déficit consolidé d'investiss. B.A. Photovoltaïque		-29 789,44 €
Excédent consolidé d'investissement B.A. CD 10		9 357,92 €
TOTAL		-1 387 953,30 €
Vérification croisée : Total Recettes - Dépenses		-1 387 953,30 €

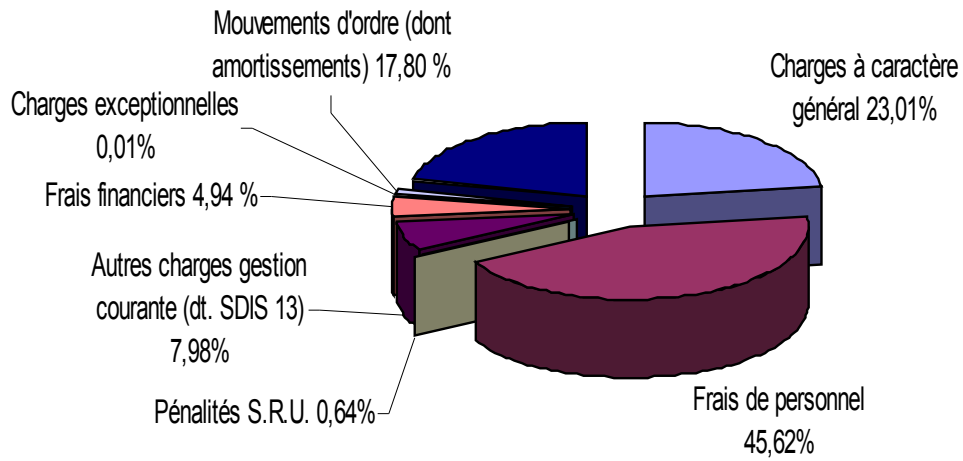
RESULTAT GLOBAL TOUS BUDGETS ET SECTIONS CONFONDUS

Total Excédent de fonctionnement + Excédent d'investissement	-46 896,50 €
Vérification croisée :	-46 896,50 €

A partir de ces données consolidées, on peut faire les **observations suivantes** :

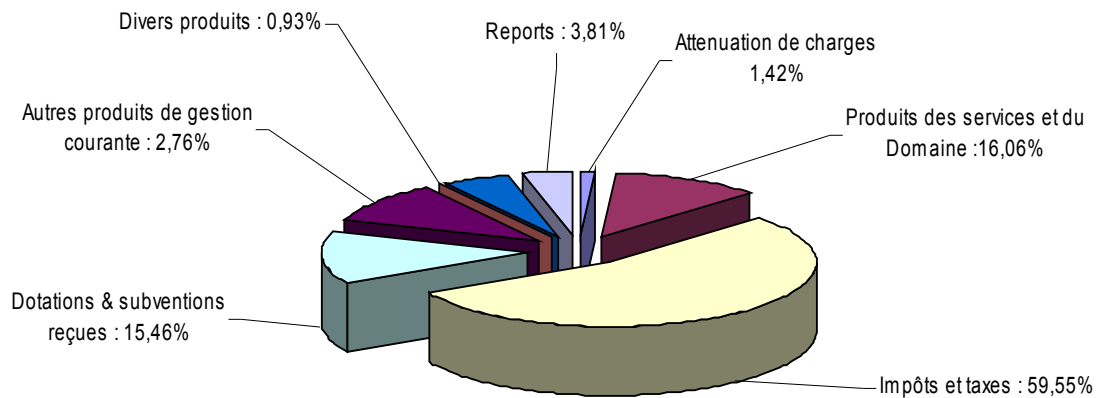
- a) Répartition en **poids relatifs** (exprimés en pourcentages) **des dépenses de fonctionnement** consolidées :

Répartition des charges de fonctionnement



b) Répartition en **poils relatifs** (exprimés en pourcentages) des **recettes de fonctionnement** consolidées :

Répartition des recettes



On constate l'effort fait pour rééquilibrer les produits des services et du Domaine pour maîtriser la pression fiscale, et pour gérer au mieux les aides extérieures (notamment communautaires). **Maintien, malgré la crise, d'un niveau d'investissement soutenu** (que l'on retrouve aussi dans la politique d'amortissement incidente sur la trésorerie) d'autant plus que le **niveau d'autofinancement élevé** et les capacités des budgets annexes constituent une réserve supplémentaire pour pouvoir investir sans matraquage fiscal.

On constate surtout un équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement tous budgets confondus à -46 896,50 € : 12 598 248,32 € soit 0,37 % à près, soit un résultat remarquable en terme d'équilibre de trésorerie (ce qui a permis à la commune de se passer de ligne de trésorerie en 2013) en terme de précision de gestion, en terme de mobilisation de toutes les ressources disponibles avant de recourir à l'impôt, et en terme de niveau d'exécution des programmes d'investissements (exécuté 2013 = 6 415 398,32 €) : (budgété 2013 = 10 524 663,19 €) = un taux d'exécution de 61 %, ce qui signifie que les programmes budgétés sont exécutés dans un délai moyen pondéré de moins de 17 mois.

ENGAGEMENTS HORS BILAN (RISQUE EVENTUEL SUR LE BUDGET GENERAL) :

4°) De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ; il est rappelé que la Commune d'Eguilles détient 235 parts sociales de la Caisse de Crédit Agricole Alpes – Provence (Code Valeur ISIN = F 000007612440) valorisées à 352,50 € au 30/12/2013.

Il s'agit d'une souscription très ancienne remontant au statut légal spécial du Crédit Agricole, en tant qu'établissement financier mutualiste, à une époque où ses statuts conditionnaient les prêts accordés à la qualité de sociétaire des emprunteurs.

b) a garanti un emprunt : il est rappelé que la Commune d'Eguilles est garante des emprunts de l'O.P.A.C. Pays d'Aix Habitat souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du C.L.F. DEXIA et de la CAISSE d'EPARGNE pour le financement des programmes de logements sociaux de la Grand Place, du Belvédère, de la Solderie et de Lou Destre ; contre - garanties détaillée à la question précédente n° 4.

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros, ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme : la liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ; Pour la Commune d'Eguilles et l'exercice 2013 : NEANT

d) est signataire d'un contrat comportant une clause de dédit, indemnité de fin anticipée, ou option d'achat : pour la Commune d'Eguilles, il s'agit des contrats de Locations avec Option d'Achat des photocopieurs installés dans les différents services et conclus avec LOCAM, HEXAPAGE Finances 1 PACTE, et LIXXBAIL, selon le récapitulatif 2013 suivant ; sachant que tous les photocopieurs sont financés par L.O.A. de 5 ans, l'encours total de ces contrats est de l'ordre de 58.280 €, avec une incidence des options d'achats de 5 % soit 2.914 € considérée comme négligeable :

Critères de l'édition : Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6122;

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
6122 - Crédit-bail mobilier								
Dépense								
08/01/2013	8	102	Location Janv. contratT0070920 MAPA 11.D16a	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	002652	258.93 €	258.93 €
08/01/2013	8	102	Location Janv. contratT0070920 MAPA 11.D16a	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	002652	258.93 €	258.93 €
08/01/2013	8	107	749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	228.44 €	228.44 €
08/01/2013	8	107	749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	228.44 €	228.44 €
08/01/2013	8	107	749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	228.43 €	228.43 €
22/01/2013	18	182	Location copieur Mat.Cros *contrat U0193869 MAPA 12.D	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	2013/000059	166.24 €	166.24 €
22/01/2013	18	185	Contrat 942080F90. ALSHE MAPA 11.D88/09a - Ac 29	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000075	117.19 €	117.19 €
22/01/2013	18	185	Contrat 942080F90. ALSHE MAPA 11.D88/09a - Ac 29	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000075	117.18 €	117.18 €
28/01/2013	21	215	Contrat T0014025 * copieur Finances MAPA 11.D07a	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	2013/000053	568.10 €	568.10 €
13/02/2013	38	351	Location Copieurs / Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a du	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	177.41 €	177.41 €
13/02/2013	38	351	Location Copieurs / Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a du	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	177.41 €	177.41 €
13/02/2013	38	351	Location Copieurs / Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a du	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	177.40 €	177.40 €
18/03/2013	70	645	Contrat 749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a du	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	228.44 €	228.44 €
18/03/2013	70	645	Contrat 749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a du	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	228.43 €	228.43 €
18/03/2013	70	645	Contrat 749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a du	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	228.44 €	228.44 €
18/03/2013	70	646	Contrat 775121B80 PM - location Copieur MAPA 11.D570E	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000119	125.58 €	125.58 €
28/03/2013	80	763	locaat.Copieur contrat T0070920 MAPA 11.D16a - Ac 19	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	002652	258.93 €	258.93 €
28/03/2013	80	763	locaat.Copieur contrat T0070920 MAPA 11.D16a - Ac 19	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	002652	258.93 €	258.93 €
28/03/2013	80	764	Location Copieur Mat.Cros *Contrat U0193869 MAPA 12.D	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	2013/000059	166.24 €	166.24 €
16/04/2013	98	878	contrat T0014025 * copieur Finances MAPA 11.D07a	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES		568.10 €	568.10 €
22/04/2013	105	936	942080F90. ALSHE MAPA 11.D88/09a -Avril à Juillet	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000075	117.19 €	117.19 €
22/04/2013	105	936	942080F90. ALSHE MAPA 11.D88/09a -Avril à Juillet	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000075	117.18 €	117.18 €
28/05/2013	128	1131	Copieurs KM2035 & KM3060 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D.	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	177.41 €	177.41 €
28/05/2013	128	1131	Copieurs KM2035 & KM3060 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D.	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	177.40 €	177.40 €
28/05/2013	128	1131	Copieurs KM2035 & KM3060 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D.	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	177.41 €	177.41 €
19/06/2013	155	1419	Location Copieur PM 775121B80 - MAPA 11.D57 - 23/06 A	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000119	125.58 €	125.58 €
26/06/2013	170	1546	Urba-Dgs/contratT0070920 MAPA 11.D16a	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	002652	258.93 €	258.93 €
26/06/2013	170	1546	Urba-Dgs/contratT0070920 MAPA 11.D16a	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	002652	258.93 €	258.93 €
26/06/2013	170	1547	Location copieur Mat.Cros *contrat U0193869 MAPA 12.D	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	2013/000059	166.24 €	166.24 €
26/06/2013	170	1551	749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a - Rachat	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	78.10 €	78.10 €
26/06/2013	170	1551	749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a - Rachat	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	78.10 €	78.10 €
26/06/2013	170	1551	749152B80 Primc-ETC-Adm MAPA 11.D22/08a - Rachat	D 6122/011	LIXXBAIL	002645	78.10 €	78.10 €
05/07/2013	184	1655	942080F90. ALSHE MAPA 11.D88/09a	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000075	117.19 €	117.19 €
05/07/2013	184	1655	942080F90. ALSHE MAPA 11.D88/09a	D 6122/011	LIXXBAIL	2013/000075	117.18 €	117.18 €
23/07/2013	213	1909	Contrat T0014025 / Copieur Finances MAPA 11.D07a - du	D 6122/011	SA HEXAPAGE FINANCES	2013/000053	568.10 €	568.10 €

5°) Supprimé (par abrogation) ;

6°) D'un tableau retraçant l'encours des emprunts souscrits par la commune en 2013 ainsi que l'échéancier de leur amortissement ; Pour le budget général de la Commune d'Eguilles et l'exercice 2013, autre que les récapitulatifs 1°) et 4°) - b) de ses budgets annexes détaillés ci-dessus : NEANT

7°) De la liste des délégataires de service public ; La commune d'Eguilles n'a contracté, au terme des procédures applicables, que deux délégations de services publics : eau potable = délégation de service public par affermage conclue pour 10 ans, à effet du 01/02/2008, avec S.A.U.R. France, et venant à échéance le 31/12/2018 ; assainissement collectif = délégation de service public par affermage conclue pour 13 ans, à effet du 01/01/2005, avec la Compagnie d'Exploitation et de Comptage, filiale du groupe VEOLIA, et venant à échéance le 31/12/2018.

8°) D'un état des charges transférées dans l'exercice (arrêté ministériel du 13 Décembre 2012) : NEANT

9°) D'un détail des opérations pour compte de tiers intervenues dans l'exercice : (arrêté ministériel du 13 Décembre 2012) : NEANT

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces éléments annexés au Compte Administratif 2013.

QUESTION N° 08 : CONVENTION DE CONSEIL AVEC LE NOUVEAU TRÉSORIER**RAPPORTEUR : BENOIT COLSON**

Le Conseil Municipal acte cette indemnité au bénéfice de Monsieur Rémi VITROLLES à réduire prorata temporis, et pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au dimanche suivant le scrutin municipal du 23 ou 30 Mars 2014 (soit le 30 Mars ou le 6 Avril 2014, date d'installation du nouveau Conseil Municipal, lequel aura à voter cette indemnité pour la nouvelle mandature).

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 9 : SUBVENTION L.E.A.P. FONTLONGUE – DOTATION A L'ARTICLE 6574 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI**

Le Conseil approuve une aide de 300 € à une élève Eguilienne, pour ce voyage solidaire d'études en Mai 2014, de même ordre que pour des projets du même type dotés ces 3 dernières années, à imputer sur l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 10 : SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE EGUILLENNE – DOTATION A L'ARTICLE 6574 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI**

Le Conseil approuve une aide exceptionnelle de 2.000 € pour l'installation d'un ordinateur et poste informatique de gestion, à imputer sur l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 11 : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**RAPPORTEUR : DANIELA TESTAGROSSA**

Le Conseil approuve la reconduction en 2014 des dispositions antérieures du C.E.J. 2010 – 2013 arrivé à échéance au 31/12/2013, et de tout acte pris en application, pour ne pas voir interrompre le versement des aides de la C.A.F. 13, dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat 2014 – 2017 en cours de préparation.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 12 : POLITIQUE FORESTIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL 13 ET A LA C.P.A.**RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI**

Les membres du Conseil approuvent ce programme 2014 ainsi que son plan de financement.

Dépense : libellé	Dépense : montant	Recettes : libellé	Recettes : montant
Secteur MAZET	10.750 €	C.G. 13 A.F.C. 2014 50 %	6.900 €
		C.P.A sylviculture 2014 25 %	3.450 €
Secteur La GUEÏDE	3.050 €	Commune 25 %	3.450 €
Total investissement	13.800 €	Total 100 %	13.800 €

Et sollicite ainsi le Conseil Général 13 pour 50% des dépenses et la Communauté du Pays d'Aix pour 25% des dépenses.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 13 : ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A SAINT MARTIN**RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS**

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, par sécurité juridique, et dans le délai de validité des offres de 120 jours, approuve cette attribution de marché pour les lots 2,3,4,6,7,8,9,10,12,13,14,et 15 et habilite le Maire à signer les actes correspondants.

RECAPITULATIF :	ESTIMATION M.O.	OFFRE MIEUX DISANTE	
LOT 1 VRD, ESPACES VERTS			Sans Suite
LOT 2 DESAMIANTAGE	10 515,00 € HT	ARVI TRAVAUX	14 308,00 € HT
LOT 3 GROS ŒUVRE, DEMOLITIONS , FACADES	248 790,77 € HT	FIGUIERE CONSTRUCTION	283 789,68 € HT
LOT 4 CHARPENTE BOIS, COUVERTURE ETANCHEITE	63 914,62 € HT	SILVE 84	52 552,98 € HT
LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES, OCCULTATION			Infructueux
LOT 6 MENUISERIES INTERIEURES	60 213,30 € HT	SERVIERES MENUISERIES	53 054,85 € HT
LOT 7 CLOISONS DOUBLAGES, ISOLATION	68 545,23 € HT	SOCIETE TECHNIQUE DU BATIMENT	55 923,80 € HT

LOT 8 SERRURERIE & CHARPENTE METALLIQUE	69 267,30 € HT	GECIM	105 000,00 € HT
LOT 9 SOLS DURS ET SOUPLES	46 227,55 € HT	PCSS	40 203,27 € HT
LOT 10 PEINTURE, NETTOYAGE	39 729,55 € HT	PCSS	27 891,24 € HT
LOT 11 ASCENSEUR ELEVATEUR			Infructueux
LOT 12 CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE	116 465,00 € HT	DOMIALYS	119 703,96 € HT
LOT 13 ELECTRICITE	81 474,00 € HT	CALORIE CONFORT	74 521,25 € HT
LOT 14 EQUIPEMENT OFFICE RECHAUFFAGE	18 350,00 € HT	BONNET THIRODE	14 719,00 € HT
LOT 15 TRAITEMENT REMONTEES HUMIDITE	17 000,00 € HT	CTA	5 150,00 € HT
TOTAL SUR 12 LOTS / 15	840 492,32 € HT		849 818,03 € HT

Il est cependant constaté, par application de la délibération n° 2009/110 du 23 Décembre 2009 précitée, que l'acte d'attribution d'un tel marché est susceptible de dépasser, lorsque tous les lots seront attribués (après attribution des lots 1, 5 et 11) le plafond de délégation permanente des actes pris par le Maire (1.000.000 € HT).

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	26	
Abstention	03	Mrs LEBRIS – DI BENEDETTO - TOURGON
Contre	00	

QUESTION N° 14 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Ces modifications tiennent compte des avis de la commission paritaire du Centre De Gestion 13 tenue en Décembre 2013 et dont les propositions individuelles ont été reçues en Janvier 2014.

Création de 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4	7
TOTAL	4	7

Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	5	6
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	14	13
TOTAL	19	19

Transformation d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe supérieure à temps complet en un poste d'infirmière en soins généraux hors classe à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	0	1
TOTAL	1	1

Transformation d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	2
ATSEM de 1 ^{ère} classe	1	0
TOTAL	2	2

Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Transformation de 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet en 3 postes d'auxiliaires de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	2
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	3
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	8	5
TOTAL	10	10

Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Transformation de 11 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en 11 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	15
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	12	1
TOTAL	20	20

Transformation d'un poste de brigadier à temps complet en un poste de Brigadier chef principal à temps complet.

Transformation d'un poste de gardien à temps complet en un poste de Brigadier chef principal à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Brigadier chef principal	4	6
Brigadier	2	1
Gardien	2	1
TOTAL	8	8

Les membres du Conseil approuvent ces modifications. **Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29**

QUESTION N° 15 : MODIFICATION STATUTAIRE AU S.M.E.D. 13 PAR SUITE DE L'ADHESION DE 5 NOUVELLES COMMUNES :

RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

Il est rappelé que par courrier du 30 Janvier 2014, Monsieur Jack SAUTEL, président du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (S.M.E.D. 13) et Maire de Maussanne les Alpilles, a notifié aux communes membres la demande d'adhésion au syndicat des communes de Lançon de Provence, La Fare les Oliviers, Coudoux, Velaux et Ventabren, suite à la fusion avec le S.M.E.D. 13 du Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Basse Vallée de l'Arc. Le Conseil Municipal approuve ces adhésions et les dispositions s'y rapportant.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 16 : REFUS D'APPLICATION DANS LES DEUX GROUPES SCOLAIRES ET QUATRES ECOLES D'EGUILLES, ET POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2014, DU DECRET N° 2013/77 DU 24 JANVIER 2013 RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE, DIT « REFORME PEILLON »

RAPPORTEUR : SABRINA MARCHESSON

L'exposé du rapporteur entendu, sans aucune considération autre que juridique, financière et de bonne administration d'un service public communal, le Conseil Municipal décide de refuser l'application à EGUILLES, en son état actuel, et pour la rentrée scolaire de Septembre 2014, dans les 4 écoles communales, du décret n° 2013/77 du 24 Janvier 2013 précité. Il est précisé que toute mesure prise à l'encontre de cette délibération permettrait la saisine du juge administratif et du juge constitutionnel, lesquels ne se sont pas prononcés à ce jour, par application du dispositif des Questions Préalables de Constitutionnalité prévues par l'article 61-1 de la Constitution.

Vote à la majorité des suffrages exprimés :

Pour	25	
Abstention	01	Mr VIDAL
Contre	03	Mrs LEBRIS – DI BENEDETTO - TOURGON

QUESTION N° 17 : MOTION ATTIRANT L'ATTENTION DE L'ÉTAT SUR LE CARATERE INFLATIONNISTE, POUR LA COMMUNE ET SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET ASSOCIATIF, DE L'ÉVOLUTION DES NORMES SANS ETUDES ECONOMIQUES D'IMPACTS PREALABLES

RAPPORTEUR : DANIEL SUZAN

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal d'Éguilles mandate Monsieur le Maire afin d'attirer l'attention des plus Hauts Responsables de l'État sur l'influence négative qu'exerce la multiplication des normes et contraintes de tous ordres.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTIONS DIVERSES : non abordées

LA SEANCE EST LEVEE A 21h30 –